



Institut
de Formation
en Droit
Social
de Paris

Renégocier l'accord CSE

L'ouverture dans les mois à venir d'un nouveau cycle électoral oblige tous les membres des CSE à identifier les potentialités et les limites de leur accord, à interroger leurs pratiques et faire le point sur les difficultés auxquels ils ont été confrontés afin de s'engager sereinement vers une renégociation de l'accord de mise en place du CSE, enrichie par la pratique et l'expérience.

Fort d'une équipe de formateurs expérimentés aux profils complémentaires, l'IFDSP vous propose une formation interactive et vivante destinée à apporter aux Référents les apports théoriques nécessaires à l'exercice de leurs missions tout en intégrant une forte dimension pratique au travers d'ateliers, de mise en situation et de partage d'expériences.



Durée : 1 jour (7 heures)

Public : Membres élus du CSE, représentants syndicaux, membres de la délégation syndicale

Pré-requis : Aucun exigé

Tarifs Inter : 600 € TTC

Tarifs par personne pour l'ensemble de la formation

Tarifs dégressifs :

2 Participants : 10% de remise

3 Participants : 15% de remise

4 Participants : 20% de remise Plus de 4 participants : sur devis

Tarifs Intra : Sur devis

Objectifs pédagogiques

- ▶ **Identifier** les forces et les faiblesses de l'accord initial de mise en place de l'instance
- ▶ **Préparer** la renégociation de l'accord CSE

Programme

- **Introduction : Bilan des accords de mise en place du CSE**
 - Une appropriation lente et conservatrice de la fusion des IRP
 - Les principaux écueils des accords
 - *Autodiagnostic de votre accord*
- **Périmètre des élections**
 - Nombre et périmètre des établissements distincts : une dynamique générale de centralisation
 - Les contours de l'obligation de loyauté dans la négociation
- **Composition et fonctionnement de l'Instance**
 - Nombre d'élus
 - Désignation et remplacement
 - Rôle des suppléants
 - Place du Bureau
 - Cadrage des réunions
 - CSE d'établissements / CSE-C
 - Utilisation des crédits d'heures
 - Formation des élus
 - Articulation accord / Règlement intérieur du CSE
 - Adaptation et adéquation des moyens aux missions
- **Exercice des attributions**
 - Étendue des missions du CSE vis-vis- de la CSSCT et des RP
 - Rationalisation des consultations récurrentes (périodicité, délais, contenu)
 - Utilisation et contenu de la BDES
 - Les expertises dans le cadre des consultations récurrentes
 - Les délégations du CSE
 - La gestion de la transversalité
- **Les Commissions du CSE et les représentants de proximité**
 - La CSSCT
 - Les autres commissions
 - Les représentants de proximité
- **Moyens et fonctionnements du CSE**
 - Utilisation des crédits d'heures
 - Formations des élus

- ▣ *Travail en sous-groupe réalisé par thèmes suivi d'un temps de restitution et de synthèse*

Méthodes pédagogiques

- ▶ **Méthode transmissive** (exposés, apports théoriques, conseils ...)
- ▶ **Méthode interrogative** (Quiz, QCM, ...)
- ▶ **Méthode coactive** (débats, travaux en sous-groupe, cas pratiques ...)

Évaluations

- ▶ **Évaluation pré-formative** (auto-positionnement sur les objectifs de formation, recueil des attentes)
- ▶ **Évaluation de satisfaction à chaud**

L'IFDSP à vos côtés

L'IFDSP attache une importance toute particulière à l'environnement économique et social des instances et adapte systématiquement ses programmes pour répondre aux besoins et aux demandes des représentants du personnel.

Pour toute question relative à notre offre de formations, nos programmes, nos méthodes pédagogiques, nos tarifs, notre réseau d'intervenants ou toute autre demande, n'hésitez pas à nous contacter :

par téléphone au **01.53.82.01.00**
ou par mail à l'adresse suivante : **contact@ifdsp.fr**



David LANFRANCHI

Responsable administratif et financier

david.lanfranchi@ifdsp.fr

Tél. : 06.66.05.02.53



Lucie-Lou PIGNOT

Directrice pédagogique

lucielou.pignot@ifdsp.fr

Tél. : 07.86.48.27.10

Retrouvez toute l'équipe de l'IFDSP sur notre site : www.ifdsp.fr

L'IFDSP s'appuie sur une équipe de formateurs expérimentés composée d'Universitaires, de médecins, d'avocats et de représentants du personnel titulaires d'un Master 2 Juristes de Droit Social de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, qui conservent tous une activité professionnelle en lien avec leur domaine de formation.

Rejoignez-nous !



Institut
de Formation
en Droit
Social
de Paris



Qualiopi
processus certifié